



FSU - BASSIN ROANNAIS

Septembre - octobre 2017



Sommaire

- En marche arrière...
- En vrac : les ordonnances Macron
 - Coup de gueule
- En bref : la rentrée dans le Roannais
 - Le temps du mépris
- Réunion syndicale du 19 octobre : autour de « la sociale »

Vos représentants du secteur

Snes-FSU : Lionel FOUGERON

Snetap-FSU : René RIPOCHE

Snuipp-FSU : Jean-Marc BOUDOT, Marie-Claude LAVAL-DIOT

FSU – section des retraités : Françoise BOUVIER

En marche arrière...

Macron et son nouveau gouvernement s'attachent à renforcer le pouvoir du patronat contre l'ensemble du monde du travail, et à frapper vite et fort en détruisant le code du travail par ordonnances.

Rien n'est épargné : salaires, code du travail, conventions collectives, institutions représentatives du personnel, plafonnement des indemnités de licenciement aux prud'hommes, protection sociale, assurance chômage, retraites, facilités aux entreprises pour décréter des licenciements « économiques » ... et la liste est malheureusement loin d'être exhaustive (pour avoir une petite idée de l'impact des ordonnances, voir encadré...)

Ces textes organisent une régression généralisée des droits, créent un dumping social entre les salariés des entreprises d'un même territoire et d'une même branche et aggravent les inégalités entre les salariés.

Dans la Fonction Publique, sont annoncés ou déjà mis en œuvre, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, dont 70 000 dans la territoriale, le retour du jour de carence, l'augmentation de 1,7% de la CSG pour tous, retraités et actifs, le gel du point d'indice, la suppression de milliers de contrats aidés ...

Depuis septembre, les journées d'actions se multiplient.

A Roanne, le 12 septembre, ce sont plus de 1000 personnes qui ont manifesté dans les rues parmi lesquelles se trouvaient de nombreux jeunes.

Le 21 septembre, un cortège un peu moins nombreux mais non négligeable (800 personnes) a manifesté jusque devant la permanence de Nathalie Sarles, la députée « en marche (arrière...) »

Le 28 septembre, c'est au tour des retraités de faire entendre leur voix. La manifestation rassemble près de 500 personnes.

Le 10 octobre, grosse mobilisation des fonctionnaires dans les rues de Roanne (entre 1200 et 1600 personnes).

Le 19 octobre, la CGT lance l'idée d'un barbecue de lutte, devant la permanence de la députée. Il y a peut-être là un moyen de se mobiliser sans forcément recourir à la grève.

Quoi qu'il en soit, le combat va et doit continuer. Il est en effet inconcevable de laisser casser en toute impunité ce que nos aînés ont arraché et conquis de haute lutte (voire article sur « *La Sociale* »).

Dans une interview accordée le 26 novembre 2006 au New-York times, Warren Buffett, alors première fortune mondiale déclarait « *La guerre des classes existe, c'est un fait, mais c'est la mienne, la classe des riches, qui mène cette guerre et nous sommes en train de la remporter.* » Il ne tient qu'à nous de réactiver la lutte collective pour empêcher que ce scénario catastrophe ne se réalise !

En vrac, les ordonnances Macron, c'est :

- la légalisation des licenciements abusifs
- le raccourcissement des délais de recours pour empêcher la contestation des licenciements
- la fin de l'obligation de motiver la lettre de licenciement
- la généralisation de l'intérim
- l'enchaînement des CDD... pendant des années et la fin du CDI
- la mise en place de périodes d'essai sans limite
- le risque de licenciement pour le salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail
- le recours à la rupture conventionnelle collective pour se débarrasser des salariés sans payer les licenciements
- la remise en cause du 13e mois
- la fin de la prime de départ en retraite ou d'ancienneté
- la fin de la prise en charge à 100% des arrêts maladie ou maternité
- la fin des jours de congés pour enfant malade
- la remise en cause des congés exceptionnels pour événements familiaux
- la fin des aménagements de poste et du temps de travail pour les femmes enceintes
- l'instauration de référendum choisi par l'employeur pour contourner les organisations syndicales
- la suppression du CHSCT
- la suppression du contrôle du juge sur les accords d'entreprise
- la possibilité pour les entreprises de fixer la périodicité des négociations salariales
- la disparition de la négociation sur l'égalité Femmes/Hommes
- la fin du droit d'expertise et une opacité sur les orientations stratégiques
- etc.



Coup de gueule...

Pour cette rentrée, on a vraiment été gâté. C'était même un peu trop : une vidéo du ministre dans laquelle on nous dit qu'on est formidable et une lettre du président qui nous dit ... la même chose.

Et puis les « vrais » cadeaux sont arrivés : gel du point d'indice, « discussions » sur le PPCR, hausse de la CSG, projet de réforme des retraites... sans oublier la suppression des aides à la direction.

Aussi bien traiter les gens qu'on admire, ça doit bien porter un nom, je vous laisse me faire des propositions.

Les masques tombent, le rideau de fumée s'estompe : c'est bien une vraie politique de droite qui s'avance...

Rassemblons-nous chers collègues, l'avenir est moins radieux que le sourire présidentiel.

J-M BOUDOT (Snuipp-FSU)

En bref - Education : bilan de rentrée dans le Roannais

En septembre, dans le second degré, il manquait 6 heures en histoire géographie et 7 heures en SES au lycée Jean Puy. Au lycée Chervé, 6 heures d'Italien n'étaient pas pourvues. Il a fallu attendre des semaines avant de trouver quelqu'un. Dans le premier degré, il y a eu un glissement d'un demi-poste de l'école Larochette à l'école Paul Bert. Pour le SNUIPP-FSU, les effectifs de Paul Bert sont suffisants pour l'octroi d'un poste entier. Quant à l'école Larochette qui a déjà subi une primarisation puis un projet de regroupement en 2018, la suppression d'une classe à la rentrée sans prévenir est difficile à comprendre...

Le temps du mépris...

Dans la ligne des déclarations sur les « fainéants », les « extrémistes », les « Français qui ne comprennent rien » et surtout pas les « indispensables réformes », le mépris semble être la ligne politique du gouvernement.

En supprimant d'un trait de plume les contrats aidés (aide à la direction dans le premier degré, surveillants, service administratif...), on renvoie à Pôle emploi sans autre forme de procès plus de 23000 salariés.

Mépris affiché pour le travail effectué par ces personnels, mépris pour celles et ceux qui, au jour le jour ont la charge de faire fonctionner l'Ecole Publique.

Avec les autres syndicats, la FSU s'est adressée au ministère pour exiger le rétablissement de ces contrats qui doivent se traduire par des emplois pérennes et non par une précarité institutionnalisée.

J-M BOUDOT



Réunion d'information syndicale du 19 octobre.

Jeudi 19 octobre, à l'espace Renoir, le Snuipp-FSU a organisé une réunion d'information syndicale autour de la projection du film « la sociale » de Gilles Perret. La projection a été suivie d'un débat avec l'écrivain Michel Etieven, biographe d'Ambroise Croizat (le principal bâtisseur de la sécurité sociale). Une belle initiative et un franc succès au vue du nombre de participants. L'occasion pour nous de revenir un peu sur la belle histoire trop méconnue de la Sécu...

Avant la création de la sécurité sociale, les ouvriers vivent dans la peur constante de l'accident du travail, de la maladie car pour eux un arrêt de travail signifie la perte du salaire et la misère. Dire cette évidence est un préalable nécessaire pour comprendre l'importance de la protection sociale.

Avant la guerre, quelques initiatives tentent de pallier cette grande précarité. Des initiatives patronales qui proposent de garantir un revenu minimum à leurs employés en arrêt ; des initiatives ouvrières avec la création de sociétés de secours mutuel qui sont très mal vues du patronat (*parce qu'il voit en elles le terreau du Communisme révolutionnaire*). Les patrons ont du mal à supporter que la classe ouvrière « s'auto-organise ». Ce point n'est pas un détail. C'est un des enjeux majeurs qui animera la lutte du patronat contre la sécurité sociale. Car au fond, accepter l'idée que la classe ouvrière (ou la collectivité, à savoir l'Etat) puisse gérer la question de la protection sociale revient pour les patrons, à abandonner une partie du pouvoir qu'ils ont sur leurs salariés...

A la fin des années 20, les premières mesures gouvernementales apparaissent. Les premières assurances sociales obligatoires pour les métiers les plus précaires sont mises en place. Certains patrons doivent donc payer leurs premières charges sociales. A l'époque déjà, *-alors que la mesure ne touche que peu de secteurs et que les charges sont dérisoires-* le patronat dénonce le coût du travail et menace de délocaliser dans les colonies...

En 1945, la France doit être reconstruite. De ce contexte particulier, naît un consensus inédit. Toutes les catégories sociales représentées dans le Conseil National de la Résistance veulent élaborer un monde meilleur. En outre, la classe ouvrière bénéficie d'une aura particulière du fait de son implication dans la résistance tandis que le patronat lui, est quelque peu fragilisé par une attitude que l'on juge plus qu'ambiguë... Le parti communiste entre au gouvernement. Ambroise Croizat est nommé ministre du travail. S'appuyant sur les structures de la CGT, et malgré les oppositions qui commencent à renaître, il met en place en un temps record la sécurité sociale. En 6 mois, il donne vie aux grands principes fondateurs de l'identité nationale française :

- L'Unité : tous « les risques sociaux » (maladie, maternité, vieillesse, accidents du travail...) sont regroupés dans une seule caisse.
- La Solidarité : avec comme pierre angulaire un système de répartition entre actifs et non actifs, financé par les richesses créées dans l'entreprise
- L'Universalité, sous-tendue par l'idée de soigner toute la population et de suivre « dans sa santé, l'individu de sa naissance à son décès ».
- La Démocratie, c'est-à-dire la volonté de confier la gestion de l'institution aux bénéficiaires eux-mêmes.

La mise en place de la sécurité sociale transforme radicalement la société française. Un seul exemple : en 1945, la mortalité infantile est de 108 décès pour 1000 naissances. En 1954 -9 ans seulement après la naissance de la sécurité sociale-, elle est de 37 pour 1000.

Tout fonctionne bien pendant de nombreuses années. La croissance est là, la classe ouvrière est forte, les taux de cotisation augmentent régulièrement et permettent notamment la naissance des CHU.

En 1967, c'est la première grande attaque contre la sécurité sociale. Sous la présidence de De Gaulle, Pompidou, alors premier ministre, propose une réforme par ordonnances visant à gérer de manière différenciée les risques. C'est la création de la caisse maladie, la caisse de retraites et la caisse d'allocation. Cette différenciation satisfait la demande émise par le patronat dès 1951. Le principe d'unicité est remis en cause et permet de faire oublier l'aspect politique de la sécurité sociale pour ne se préoccuper désormais que de la gestion comptable. Depuis, le « trou » de la sécurité sociale ne cesse d'être mis en avant pour préparer petit à petit la privatisation de la couverture des risques sociaux. Or, la sécurité sociale n'a pas pour vocation d'être rentable. On l'a vu, l'idée de départ était que chaque fois qu'il y aurait de nouveaux besoins, on augmenterait les cotisations. En outre, est-il besoin de préciser que depuis 1945, le pays ne cesse de générer davantage de richesses...

Pourtant les cotisations sociales n'augmentent plus. En 1997, Alain Juppé ouvre la santé aux marchés financiers. Par l'emprunt, on passe d'un financement par subvention à une logique de spéculation ; logique dont les conséquences néfastes sont notamment très visibles dans l'hôpital public aujourd'hui... Car l'idéologie libérale sous-jacente considère que la santé est un marché comme un autre dans lequel la notion de profit est essentielle. Elle considère aussi qu'il faut enterrer l'idée d'une protection collective au profit d'une protection individuelle. Elle vante ce modèle auprès des personnes en bonne santé en démontrant qu'il est anormal de payer autant pour les autres. Au passage, elle oublie de préciser que nous sommes et serons tous amenés à recourir à la sécurité sociale à un moment ou à un autre de notre vie et que les maladies « non rentables » (*type diabète, cancers...*) ne seront jamais couvertes par des sociétés privées. La question est donc de savoir si l'on prend soin des autres pour être protégés collectivement, ou si chacun se débrouille individuellement et accepte d'en subir les conséquences (pour soi et pour sa famille) et de voir les conséquences sociétales que cela entraîne. Car le discours soi-disant novateur du libéralisme qui prétend se positionner en réaction contre un système de protection sociale d'un autre temps n'est en fait qu'un retour « au paradis perdu » (*ou enfer social ... question de point de vue*) du XIXe siècle.

« *Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain* ».

Ambroise Croizat (1901 - 1951)



Métallurgiste, Croizat adhère au parti communiste français en 1920. Elu député de Paris sous le Front Populaire en 1936, il forge les grands acquis de mai, entre autres les congés payés, la semaine de 40 heures et la loi sur les conventions collectives dont il est l'auteur.

Ministre du travail de 1945 à 1947, il met en place le système de la sécurité sociale. Comme cela ne suffisait pas, en 2 ans il laisse derrière lui une liste impressionnante de mesures : la généralisation des retraites, un système de prestations familiales unique au monde, les comités d'entreprise, la formation professionnelle, la médecine du travail, le statut des mineurs, des électriciens et gaziers, la prévention dans l'entreprise et la reconnaissance des maladies professionnelles, de multiples ajouts de dignité au Code du Travail, la caisse d'intempérie du bâtiment, la loi sur les heures supplémentaires ...

Et pourtant, l'importance d'Ambroise Croizat est minimisée voire niée par l'histoire officielle. Peu de gens connaissent son nom et lorsqu'on leur pose la question beaucoup estiment que c'est De Gaulle qui a impulsé la dynamique de la sécurité sociale. Ce qui est une aberration. De Gaulle a été contraint par le rapport de force qui était en faveur des communistes dans le Conseil National de la Résistance.

Ambroise Croizat avait connu la misère. En tant qu'élu communiste, il reversait l'intégralité de son salaire de ministre à son parti qui lui donnait une paie d'ouvrier spécialisé.

Rongé par la maladie, il meurt en 1951. A défaut d'hommage national, un million de personnes défilent en cortège dans les rues de Paris pour accompagner son cercueil au Père Lachaise.

Pour aller plus loin : procurez-vous d'urgence, le film « la sociale » de Gilles Perret !